

AUDIENCE AVEC LE MESR

Compte-rendu synthétique de l'audience du SNESUP-FSU (Anne Roger, Muriel Coret, et Michèle Artaud) avec le MESR (Olivier Ginez, directeur de Cabinet et Pierre Mutzenhardt, conseiller en charge de la Loi de programmation de la recherche, simplification, suivi et exécution des réformes) qui s'est déroulée le 21 avril 2023.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE FORMULÉS PAR LE SNESUP-FSU

Nous sommes dans le contexte de la **mise en place d'une réforme des retraites**, à laquelle toute l'intersyndicale s'oppose avec le soutien de la majorité de la population... Cette réforme, injustifiée et très brutale, a été imposée sur la base d'une série d'arguments intenable, pour ne pas dire mensongers, au mépris du dialogue social et de la démocratie parlementaire. Pour l'heure, l'intersyndicale a suspendu toutes les réunions avec l'exécutif jusqu'au 1^{er} mai ; pour l'ESR, nous avons demandé le report du CSA MESR qui se tiendra finalement le 11 mai.



MARS-AVRIL-MAI 2023 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret et Michela Grimbini

Les annonces du 20 avril sur la revalorisation des enseignants ne contribuent pas non plus à apaiser les tensions... Le « pacte » ne relève pas de la revalorisation et l'injonction à « travailler plus » sous-entend qu'évidemment les enseignants ne travailleraient pas assez... On aurait attendu du MEN qu'il défende les personnels sous sa tutelle, qu'il s'emploie à améliorer leurs conditions de d'exercice et la reconnaissance qui leur est due... Pour ce qui est du « socle » – qui relève de l'indemnitaire – nous tenons à souligner que les collègues de statuts Premier et Second degrés affectés dans le Supérieur, et nombreux dans les INSPÉ, n'en bénéficieront pas.

Le moment auquel cette audience a lieu n'est donc pas idéal : si SNESUP a tenu à maintenir ce rendez-vous, attendu de longue date, c'est que la FDE est un sujet crucial sur lequel se concentrent des inquiétudes particulières.

OÙ EN EST-ON DU DIALOGUE SOCIAL CONCERNANT LA FDE ?

Dans un avis adopté à l'unanimité, le CHSCT du MESR du 13 juillet 2021 avait clairement établi que la situation n'était pas tenable dans les INSPÉ : multiples alertes sur la dégradation des conditions de travail, la perte de sens, la souffrance au travail... Et depuis, RIEN n'a été fait pour prendre en compte l'alerte du CHSCT : <https://www.snesup.fr/article/rentree-inspe-conseillers-de-prevention-les-avis-votes-par-les-representantes-du-personnel-lors-du-chsct-mesr-du-13-juillet-2021>. Cela fait presque deux ans !

En juillet 2022, sans remettre en cause le travail des équipes, et comme il l'avait déjà fait en juillet 2021, le CNE-SER a refusé, à l'unanimité, de participer au vote sur les dossiers d'accréditation des INSPÉ afin de ne pas cautionner la mise en place d'une « réforme » de la formation des enseignant-es (FDE), qui ne fait qu'accroître la précarité des étudiant-es et les inégalités de traitement entre elles et eux (alternants, AED, etc.) ainsi qu'entre les INSPÉ, et désorganise les schémas des formations, fragilise les équipes, accentue les difficultés de fonctionnement sous l'égide d'un localisme débridé.

Les précédents échanges avec les interlocuteurs du MESR n'ont pas permis d'avancer. Pas plus que les travaux du comité de suivi de la réforme de la FDE et des INSPÉ (<https://padlet.com/coretmu/fde-snesup-des-alternatives-hfmfg4ws8mtpufe7/wish/2199791073>). D'où deux questions : *Quelle prise en compte par le MESR des alertes et avis des instances nationales ? et Le MESR se satisfait-il de la mainmise du MEN sur le master MEEF et des conséquences de son pilotage d'employeur ?*

UN ÉTAT DES LIEUX PRÉOCCUPANT

Concrètement, la « réforme » de la FDE est passée en force, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, des acteurs et des actrices de la formation. Le résultat, c'est que les équipes ont dû, après coup, essayer de faire fonctionner une FDE mal pensée dans des formations bricolées à coup d'injonctions multiples, intenable tant

sur les modalités que sur les contenus. La FDE repose sur des équipes supposément « plurielles », qui sont surtout déstabilisées par un *turn-over* important, des recrutements de « terrain », non pérennes, sur lesquels l'université n'a pas la main, et qui se font sans tenir compte de la réalité des besoins et des profils. Les équipes plurielles sont empêchées de travailler par manque de temps, à tous les niveaux. La multiplication des tâches administratives, inhérente à la conception erratique de la réforme, se double pour les collègues en temps partagé de l'impossibilité matérielle de participer aux concertations et donc à la construction des contenus.

Les équipes plurielles sont empêchées de travailler parce que, dans la majorité des INSPÉ, elles sont obligées de fonctionner sur heures complémentaires et parce que la recherche y est très largement sous-représentée : nationalement, en master MEEF PE, les interventions des EC ne dépassent pas les 20 %.

Tous les éléments de la réforme sont désormais en place et on ne peut que constater le paradoxe de l'insuffisance ET de la lourdeur de la formation pour les étudiant-es (toujours moyens d'emploi) et les stagiaires, dans des conditions de travail dégradées par l'émiettement des contenus et l'incohérence des injonctions.

Aujourd'hui, on entend à nouveau parler de « réforme »... sans qu'on entende le MESR. Les petites phrases, rapports et avis se succèdent : Cour des Comptes, Conseil supérieur des programmes, projet de loi du Sénat, ministre de l'EN... on entend dire qu'il faudrait créer de « véritables écoles de formation », que la formation des PE gagnerait à se faire hors université, que les « praticiens » ne sont pas assez nombreux, qu'il faut « contrôler davantage la formation ». Le MESR perçoit-il la violence de tels propos ?

À aucun moment il n'a pris publiquement la mesure de la dégradation inédite de la situation. Il n'a jamais exprimé la volonté de prendre en compte l'avis des acteurs et actrices de la formation. Au contraire, il

a laissé la main au MEN dans la succession de « réformes » et de mesures, qui n'ont jamais été étayées ni évaluées.

Il est plus que temps d'ouvrir une réelle concertation avec les acteurs et actrices de la formation. C'est d'ailleurs ce à quoi invite aussi le rapport du comité de suivi des INSPÉ, un comité dont on regrette qu'il ait été supprimé puisque c'était le seul lieu permettant un minimum de dialogue avec les services concernés DGRH, DGESIP, DGESCO.

LES QUESTIONS QUE NOUS AVONS PU POSER

Le MESR partage-t-il les constats repris par différents rapports récents (lourdeur de l'année de M2, difficulté pour l'université à organiser la formation compte tenu des contraintes imposées par le MEN ; difficulté à faire fonctionner les équipes dites plurielles par manque de temps...) ? Que compte-t-il faire pour améliorer la situation ? D'une manière générale, quel est le regard du MESR sur le fonctionnement actuel de la FDE ? A-t-il des pistes pour faire évoluer la situation ? Le MESR a-t-il un avis sur la position des concours ? sur le décrochage PE/PLC ?

Le MESR peut-il prendre clairement position sur la composition des Conseils d'institut (CI) dans lesquels les représentants des personnels sont structurellement minoritaires – comme sur l'absence de consultation du CI pour la désignation du directeur de l'INSPÉ ? Plus généralement, a-t-il un avis sur l'isolement des INSPÉ parmi les composantes universitaires ? Un tel isolement est-il nécessaire et pourquoi ?

CE QUE NOUS RETENONS DES RÉPONSES DE NOS INTERLOCUTEURS

Les interlocuteurs du MESR ont paru en demande d'information sur les éléments de contexte que nous avons mentionnés : CHSCT juillet 2021, CNESER 2021 et 2022 ; comité de suivi INSPÉ... De toute évidence la FDE n'était pas (encore) au centre de leurs préoccupations, beaucoup de dossiers « urgents » ayant monopolisé leur attention. Ils ont également paru partager un certain nombre de constats sur la situation actuelle de la FDE à propos de la lourdeur de l'année de M2, qui serait, de leur point de vue, entravée par... le concours.

Concernant la formation, ils ont indiqué que le MESR n'est pas opposé à un déplacement du concours à Bac+3 pour les PE – « compte tenu de l'urgence à recruter ». Il n'est pas non plus opposé à un décrochage PE/PLC et interroge la pertinence du maintien des concours pour les titulaires d'un master MEEF. Il serait plutôt favorable au financement des deux années d'études après le concours (si Bac+3) ainsi qu'aux licences pluridisciplinaires pour les PE (modèle Montpellier).

Nos interlocuteurs ont par ailleurs formulé quelques « éléments de positionnement du MESR ». D'une part que les INSPÉ doivent être « au cœur de l'université » et être considérés comme les autres composantes des universités.

L'universitarisation de la formation des enseignants et une formation Bac+5 pour tous les enseignants, quelle que soit la position du concours, demeure une ligne directrice.

Un rapprochement avec le MEN sur les pistes d'évolution à venir (position du concours par exemple) est nécessaire.

Une discussion sur la modification du mode de désignation des directeur-ices d'INSPÉ (pour une consultation du CI avant nomination) est envisageable.

Le cabinet affirme une volonté de dialogue et est favorable à la remise en route d'un comité de suivi FDE, conscient de la nécessité d'échanges entre les acteurs et actrices de la formation et les différents services.

Si le SNESUP-FSU salue la volonté de dialogue et l'affirmation d'un attachement ferme au caractère universitaire de la formation des enseignants, il attend désormais un soutien net des équipes et des décisions fortes, nécessaires pour améliorer de façon un tant soit peu significative la situation des INSPÉ, de leurs personnels et de la formation des enseignants.

Le congrès national d'orientation du SNESUP se déroulera
du **lundi 12 au mercredi 14 juin 2023**

à **l'université Paris-Cité,**
Campus de Saint-Germain-des-Prés,
45, Rue des Saints-Pères, 75006 Paris

Un temps spécifique pour le collectif FDE est prévu
le **mardi 13 juin 2023 de 15h30 à 17h15**

Tous les congressistes intéressé·es y sont convié·es.